

JAMBVILLE'MAG



DECEMBRE 2024



www.jambville.fr



LE MOT DU MAIRE

Chères Jambvilloises, Chers Jambvillois

La rentrée est déjà loin et nous entrons tout doucement dans l'hiver ; il m'importe à ce moment de l'année de faire le point des actions en cours.

Vous l'aurez certainement constaté et subit, d'importants chantiers de voirie sont en cours sur Jambville. Ces sections de voirie en avaient bien besoin comme la descente des Hédès avec des problématiques de sources qui fragilisaient la structure même de la chaussée.

Après les fêtes de fin d'année, de nouveaux travaux débiteront ce qui engendrera des problèmes de circulation notamment pour se rendre vers Gargenville via la route de la carrière qui sera totalement fermée durant 2 mois.

Je regrette cependant le manque de respect de certains automobilistes qui circulent à proximité de ces travaux, n'hésitant pas à emprunter les portions fermées en enlevant les barrières et panneaux, voire en déplaçant les blocs bétons anti-franchissement. Ceci n'est pas acceptable et chacun doit faire l'effort de respecter les déviations qui sont mises en place.

Dans quelques semaines débutera également un chantier important. Après 2 ans d'études techniques et financières, de recherche de financement ainsi que d'autorisations d'urbanisme, presque 200 panneaux photovoltaïques seront installés sur les toitures terrasses de l'école et de l'atelier technique. Cette installation permettra de produire plus de 85000 kwh d'électricité gratuite qui sera autoconsommée par la commune, permettant ainsi des économies substantielles sur notre facture d'électricité, et le surplus sera revendu à des consommateurs de proximité. Ce projet d'autoconsommation collective est issu d'une réflexion globale au sujet de la transition écologique et énergétique menée par la commune depuis plusieurs années. L'objectif de la municipalité est avant tout de réduire les consommations d'énergie dans une approche de réduction des factures énergétiques.

Pour le reste des actions menées ces derniers mois, je vous laisse prendre connaissance des articles sur les petits travaux du quotidien réalisés le plus souvent en régie, c'est-à-dire soit par nos agents, soit par les élus que je remercie vivement. Il en est de même avec cette diversité d'activités culturelles et festives proposées par nos associations et leurs bénévoles, toujours aussi motivés pour permettre le maintien du bien vivre ensemble. C'est en jouant collectif que nous maintiendrons ce bien vivre ensemble.

C'est aussi en jouant collectif et en respectant les règles de savoir-vivre que notre village continuera d'être aussi beau. Trop de fois, nous déplorons des incivilités concernant la vitesse, les rodéos de motos cross, le stationnement anarchique, les déchets abandonnés aux 4 coins du village ou bien encore les aires de poubelles sales et les déchets non triés. Une fois de plus, j'en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun.

A chaque fois que nous devons intervenir pour faire face à ces actes d'incivilité, c'est notre argent public qui s'évapore au lieu d'être orienté vers des investissements pour les Jambvillois. Ces actes-là ne doivent pas nous démotiver et freiner le développement de notre commune.

En attendant 2025 qui sera, je l'espère, une année moins pluvieuse, je vous invite à notre traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le **dimanche 26 janvier à 11h00** à la salle des fêtes.

Belles fêtes de fin d'année

Bien sincèrement à vous

Le Maire

DU NOUVEAU DANS LE DOSSIER PERISCOLAIRE

Depuis sa fermeture en septembre 2023 par arrêté de péril en raison d'une progression dangereuse de la déclivité du bâtiment - avec plus de 18 cms entre les extrémités du plancher bas - la commune a poursuivi les études afin de trouver la solution la plus économique pour rouvrir un local de périscolaire dans des délais raisonnables. En effet, la poursuite de l'activité du périscolaire s'effectue dans la salle motricité de l'école qui, de fait, n'est plus à la disposition de l'équipe enseignante.



Après avoir expertisé plusieurs scénarios dont la démolition/reconstruction, l'équipe municipale a retenu la solution de reprise en sous-œuvre par la réalisation de 3 puits en béton, de semelle et longrine. Cette solution technique éprouvée vise à stabiliser le bâtiment dans son état actuel et de stopper toute nouvelle déclivité.

Sur la base de cette consolidation, le bâtiment, qui date de 1974 et n'a jamais fait l'objet de travaux, sera totalement rénové, avec :

- La remise à niveau du plancher bas,
- L'isolation par l'extérieur avec une finition bardage bois pour être en harmonie avec l'école,
- Le remplacement de l'ensemble de menuiseries extérieures,
- La création d'une ouverture sur le pignon (en dessous du porche actuel) pour accueillir plus facilement les parents et séparer les flux avec l'école,
- Le réaménagement intérieur avec la mise aux normes des toilettes,
- La réfection intégrale de l'assainissement, de la plomberie et de l'électricité,
- Le remplacement du système de chauffage par une PAC air/air.



L'ensemble du projet est estimé par notre architecte et le bureau d'étude structure à près de 300 000 € pour un bâtiment ERP (aux normes d'accueil du public) et respectant - voire dépassant - les normes de sobriété énergétique de bâtiment.

Pour financer cet important investissement - qui n'était pas prévu dans le mandat municipal - la municipalité a décidé de reporter le projet de réaménagement total des abords de la salle des fêtes et de demander à nos partenaires financeurs que sont le Conseil Départemental des Yvelines et la Région Ile-de-France de re-flécher les subventions sur le périscolaire. Aussi, avec plus de 70% de subventions attendues, le reste à charge pour la commune devrait s'établir autour de 100 000 € qui pourront être absorbés sur nos fonds propres sans faire appel à de nouveaux emprunts.



VIE DE LA COMMUNE

UNE AIRE DE JEUX FLAMBANT NEUVE ARRIVE BIENTOT

L'aire de jeux pour enfants située dans le parc de la salle des fêtes va faire l'objet d'importants travaux de rénovation.

Dans quelques semaines, les plus jeunes Jambvillois ne pourront plus profiter de cet espace de loisirs, mais c'est pour la bonne cause.

En effet, une entreprise spécialisée sera à pied d'œuvre pour rénover et mettre aux normes l'infrastructure

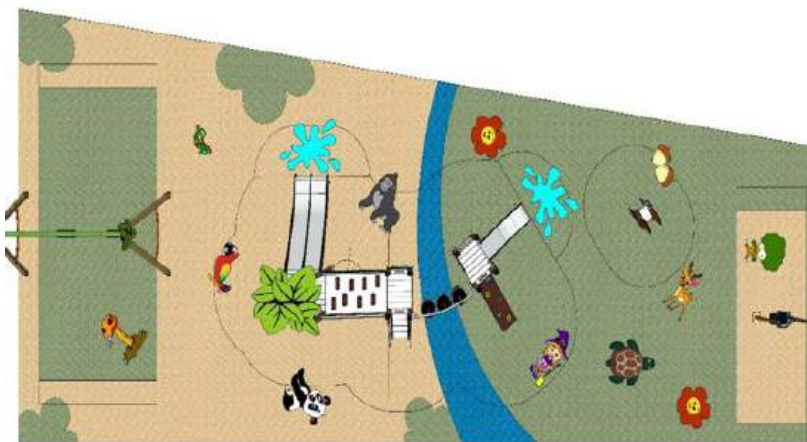
- ➡ exit le sol actuel pour un revêtement sol souple;
- ➡ adieu le jeu principal pour un nouvel équipement combinant tobogans, tourelles, grimpes... pour les petits comme pour les plus grands (- 10 ans);
- ➡ bienvenue à deux balançoires, une pour les plus grands et une balancelle pour les tous petits;
- ➡ sans oublier une tortue 3D...

Cette intervention était nécessaire après la vérification des jeux par un bureau de contrôle au regard des nouvelles normes de sécurité en vigueur. C'est pourquoi, la municipalité, soucieuse du bien-être des plus jeunes, a pris cette initiative pour offrir un cadre de jeu plus agréable et plus sûr aux enfants de Jambville.



Bien que la fermeture temporaire de l'aire de jeux puisse causer quelques désagréments, les parents et les enfants peuvent se réjouir de bientôt retrouver un espace totalement rénové et sécurisé.

La date de réouverture n'a pas encore été communiquée car dans ce type de travaux la météo et des températures clémentes sont nécessaires pour l'application du sol souple.



Bien entendu cette rénovation n'aurait pu être lancée sans l'aide financière de nos partenaires que sont la Communauté Urbaine GPSEO - au titre des fonds de concours - et l'Etat - au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). C'est près de 70% de subventions obtenues sur un montant de travaux prévisionnel de 50 000 € HT.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET PIEDS DE MURS



La commune effectue un nettoyage régulier des voies publiques mais, en complément des actions de nos agents, nous rappelons qu'en toute saison, la propreté des trottoirs et pieds de murs incombe aux propriétaires et locataires. En effet, l'entretien de la commune est l'affaire de tous et il y a lieu de solliciter la participation de chacun à l'effort collectif pour contribuer à la sécurité et à la propreté de l'espace public ainsi qu'à l'embellissement, la préservation de la biodiversité et de la nature dans des zones bâties.



Ainsi, comme l'indique la **délibération votée le 5 février 2024**, les habitants sont responsables notamment:

- du **déblaiement de la neige tombée devant leur habitation** jusqu'au caniveau en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, du sable, des cendres ou de la sciure de bois doit être jetés devant les habitations.
- d'**assurer le libre passage des riverains sur la voie publique**. Ainsi, il revient à tous de laisser un espace de cheminement de 1.20m lorsque la largeur du trottoir existant le permet aux piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.
- de **tailler les haies à l'aplomb du domaine public**. Leur hauteur ne doit pas excéder 2 mètres, voire moins à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.
- d'**élaguer les arbres et les haies en bordure des voies publiques** afin que rien ne dépasse de leur clôture sur la rue.
- de l'**entretien de l'espace communal devant leur habitation** (mauvaises herbes aux pieds des murs). **Il est à noter que le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.**



GPSEO EN ACTION POUR RENOVER NOS VOIRIES

D'importants travaux de voirie ont été menés dernièrement et de nouveaux sont programmés début 2025.

Après un état des lieux mené par la communauté urbaine et à la demande de la municipalité, plusieurs tronçons nécessitant un entretien et une amélioration ont été définis en priorité.

Ainsi, 3 sections de voiries sont concernées : La route des Hédés, la route du Vexin qui mène à Frémainville, la route de la Carrière qui mène à Brueil-en-Vexin et le chemin du Hazay (du carrefour avec le chemin de la Pissotte à l'arrêt de bus des Peupliers).



Vous aurez pu remarquer les importants travaux route des Hédés qui ont nécessité plus d'un mois de fermeture à la circulation pour permettre de consolider les rives, de gérer au mieux les eaux de ruissellement, de canaliser les sources qui étaient sous la voirie et fragilisaient l'intégralité de la structure et enfin d'élargir le plus possible techniquement le virage. A noter que la société Eiffage, qui a réalisé ces travaux, a utilisé un procédé technique innovant de reprise de structure par réutilisation des matériaux existants et sans apports majeurs de nouveaux matériaux (cailloux, grave....).

Pour la route du Vexin (du carrefour avec le chemin du Bout Guyou jusqu'à la limite communale avec Frémainville), les travaux, réalisés par la société ALIO TP, ont débuté début le **12 novembre** et dureront **un mois et demi** avec, là aussi, une priorité de travaux sur le renforcement des rives et une reprise totale des enrobés sur plus de 1Km. Sur cette section, une signalétique au sol sera réalisée pour matérialiser une voie cyclable partagée.



En 2025, tout de suite après la trêve des confiseurs (aux alentours de mi-janvier), un gros chantier de rénovation totale de la route de la carrière (du carrefour de Damply jusqu'à la limite communale de Jambville/Montalet en direction de Brueil-en-Vexin) démarrera et durera **plus de deux mois et demi** (soit réouverture **fin mars**). En effet, la communauté urbaine a programmé le remplacement intégral du réseau d'eau potable puis la reprise totale de la structure de la route. Cette portion de route sera donc totalement fermée à la circulation (sauf pour les riverains) et des déviations seront mises en place notamment par Lainville/Les Bonnes Joies ou Seraincourt/Oinville-sur-Montcient pour rejoindre Brueil-en-Vexin.

Enfin, **courant janvier** également démarreront les travaux de rénovation du chemin du Hazay entre le carrefour de la Pissotte et l'arrêt de bus des Peupliers. Après avoir rénové il y a quelques mois l'ensemble du réseau d'eau potable, GPSEO fera réaliser par la société EIFFAGE la rénovation complète de la structure de la route, la reprise de certaines bordures cassées ainsi que des aménagements pour une circulation apaisée. L'ensemble de ces aménagements ont été présentés aux riverains concernés lors d'une réunion publique qui s'est tenue en Mairie en octobre dernier.



REMISE DE TABLETTES POUR LES ÉLÈVES DE LA CLASSE CM1 PROMOTION 2024/2025

Comme l'année dernière, le Département des Yvelines conjointement avec Seine et Yvelines Numérique, poursuit son projet « le cartable numérique e-SY ».

A cette occasion, l'équipe municipale a organisé une cérémonie pour la remise des tablettes qui a eu lieu jeudi 3 octobre dernier à 18h00, en présence de Madame Cécile DUMOULIN, Vice-présidente du Département des Yvelines déléguée aux collègues et au numérique scolaire.



Cette année, treize élèves de la classe CM1 sont concernés.



Après signature du bordereau de prêt par les parents, les enfants sont repartis heureux avec leur équipement numérique : **Tablette tactile, coque de protection avec clavier intégré, housse, bloc d'alimentation et câble de synchronisation.**



RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2025, EN PARTENARIAT AVEC L'INSEE



Notre commune sera concernée par le recensement du **jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.**

Notre secrétaire de mairie, Mme Véronique Mesnager en sera la coordonnatrice. Elle préparera, encadrera et contrôlera le travail de collecte.

Deux agents recenseurs, Mme Anny Multon et Mr Bruno Leclerc réaliseront la collecte sur le terrain et distribueront les documents relatifs à ce recensement. Ils seront nommés par arrêté municipal et seront détenteurs d'une carte tricolore. *Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte.*

Modalités pratiques :

1) Répondre par Internet. Cette solution est vivement conseillée et présente les avantages suivants :

pour les habitants :

- ▶ gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage plus rapide
- ▶ questionnaire guidé, plus facile à compléter, un accusé de réception par courriel
- ▶ confidentialité respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

pour les agents recenseurs :

- ▶ pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- ▶ information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par internet
- ▶ moins de papier à gérer et à contrôler

pour la mairie :

- ▶ collecte plus rapide et suivi en temps réel
- ▶ moins de manutention de papier, moins de résultats à saisir

pour tous :

- ▶ un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement

2) Pour les habitants ne pouvant pas ou ne souhaitant pas répondre par internet, la réponse sur papier reste, bien évidemment, possible. A leur demande, l'agent recenseur peut proposer son aide et procéder «*par interview*».

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit.

VIE DE LA COMMUNE

TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE ET PRESTATAIRE



En juillet, rénovation de la route d'accès de la salle des fêtes réalisée par la société Eiffage route



Toiture école

Après diverses fuites et réparations répétitives dans la classe de la maternelle, nous avons décidé de recouvrir la verrière d'un plexiglas de huit mms d'épaisseur.

Cette modification a été réalisée en juillet, gracieusement par Mr Frédéric Pernet et sa fille.



A la bibliothèque,
modification des présentoirs des livres

VIE DE LA COMMUNE



Divers fleurissements dans la commune



Remplacement du filet du terrain de tennis



Nettoyage et fleurissement du monument aux morts

VIE DE LA COMMUNE

RENCONTRE AVEC UN JAMBVILLOIS

Alors que Paris accueillait les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024, un habitant de Jambville réalisait un exploit mémorable au 19ème championnat du monde de Kendo.



Pour la première fois de l'histoire, la France a décroché la médaille de bronze en se classant à la troisième place du classement général.

Koïchi Nakabayashi, Jambvillois, âgé de 34 ans, ingénieur en laboratoire et papa d'un petit garçon scolarisé dans notre école, souhaite partager avec nous sa passion et le bénéfice d'une pratique sportive.

Le kendo (剣道 / 劍道 kendō?, littéralement « la voie du sabre ») est la version moderne du kenjutsu (techniques du sabre), l'escrime au sabre pratiquée autrefois au Japon par les samouraïs. Par version moderne, il faut comprendre que le kendo n'est pas seulement un art martial mais est également un sport de compétition non pratiqué aux Jeux Olympiques.

Le kendo ne se résume toutefois pas à un simple ensemble de techniques et de tactiques du combat au sabre. Il comprend également un volet spirituel et permet à ses pratiquants de développer leur force de caractère et leur détermination.

Monsieur Nakabayashi,

Vous me racontez votre enfance et vos entraînements de Kendo les soirs, les week-ends tout au long de votre parcours scolaire ainsi que vos stages intensifs au Japon durant les vacances scolaires, Vous continuez aujourd'hui à vous entraîner avec la même régularité, à vous investir pleinement dans ce sport et vous donnez des cours...

Quels sont les bénéfices de cet investissement ?

La pratique du Kendo a favorisé le développement de mes compétences mentales telles que la concentration, la gestion du stress et de l'énergie.

La compétition me permet de rencontrer d'autres passionnés du Kendo, d'échanger, de créer du lien social et un réseau d'amis partageant des valeurs communes : le calme de l'esprit, la courtoisie, le respect, la maîtrise de soi et l'humilité.

C'est un enseignement de la paix qui consiste à ne pas répondre aux provocations et de cerner l'adversaire.

Quels sont à présent vos objectifs pour les années à venir ?

J'avais initialement prévu d'arrêter l'équipe de France après les championnats du monde de cette année à Milan, car l'investissement nécessaire pour pratiquer à haut niveau est intense. Cependant, j'ai décidé de continuer encore trois ans jusqu'aux prochains championnats du monde, qui se dérouleront à Tokyo (Japon) au Nippon Budokan, le dojo le plus prestigieux au monde pour une compétition. Mon rêve est de monter à nouveau sur le podium avec mes coéquipiers de l'équipe de France, une médaille autour du cou.

À long terme, j'aspire à devenir un grand senseï (enseignant) reconnu mondialement et à obtenir le 8e Dan. Aujourd'hui, il n'existe aucun 8e Dan en Europe. C'est un grade extrêmement difficile à obtenir, même pour les Japonais, avec seulement 1% de réussite à chaque examen.



Merci à Monsieur Nakabayashi et Nadia Noblesse pour cet entretien

L'année 2024 / 2025 a bien démarré et des groupes Scouts et Guides de France et d'autres associations partenaires ont vécu leur rencontre de rentrée à Jambville. De beaux moments d'échanges, de rencontres et d'écriture de plan d'action pour leur année de scoutisme. Le centre d'activités des Scouts et Guides de France va continuer à vivre à bon rythme dans l'année qui vient puisque les effectifs ne cessent de progresser : aujourd'hui l'association compte près de 99 000 adhérents !

Voici quelques dates d'événements importants qui auront lieu au Château cette année :

Mai 2025 :

- 17 et 18 mai : l'Assemblée Générale des Scouts et Guides de France avec des adhérents qui viennent de toute la France

- Jeudi 29 mai (jeudi de l'Ascension) : journée du diocèse de Versailles dans le cadre du Jubilé de l'Eglise de l'année 2025. Tous les chrétiens du diocèse y sont invités, l'évêque Mgr Crépey célébrera la messe ce jour-là dans le parc.

Juillet 2025 : le rassemblement national des 14-21 ans de l'association intitulé « Clameurs ! » se déroulera du 24 au 28 juillet. Près de 20 000 jeunes et organisateurs sont attendus à Jambville cet été. Un beau défi à relever !

Cela occupera une grande majorité des équipes, les autres groupes qui ont l'habitude de venir sont appelés à s'adapter car c'est une année exceptionnelle. Nous accueillerons toujours des camps d'été afin que des jeunes puissent vivre du scoutisme.

Du 31 août au 2 septembre 2025, les classes préparatoires de l'école Ste Geneviève viendront vivre comme chaque année leurs journées d'intégration et nous aideront à remettre en état le parc pour accueillir à nouveaux les groupes qui viennent vivre leurs week-ends de rentrée.

Eté 2024 :

Sport dans la ville 24 a rassemblé plus de 500 jeunes de 36 pays du monde entier du 19 juillet au 28 juillet 2024 à Lyon et à Paris.

La mission ? Offrir aux jeunes une expérience internationale unique et transformante, autour des clés d'égalité et d'excellence insufflées par les JOP 2024 !

Dans le contexte des JOP #Paris2024, des jeunes bénéficiaires de l'association ont pu rencontrer des pairs venus des quatre coins du monde autour de la pratique sportive.

L'événement a permis la **découverte de différents sports olympiques et paralympiques** et un **enrichissement culturel** avec la visite de nombreux lieux emblématiques à Lyon ainsi qu'à Paris et Jambville.

Des **moments de partage** et d'échange entre des participants et partenaires ont été organisés pour faciliter les rencontres comme des soirées culturelles, ainsi qu'une **conférence sur l'inclusion** par le sport (United by Sports Forum).



La cérémonie de clôture du Festival a eu lieu à Jambville avec un feu d'artifice magnifique !



Quelques nouvelles des bénévoles de Jambville :

L'équipe Infrastructure redémarre son année. Pour faire suite aux sujets lancés, notre système GPS est en cours de construction et va être paramétré dans les semaines à venir. Son utilisation sera multiple tant sur nos événements que nos chantiers, afin de cartographier de façon précise la propriété.

L'été c'est l'époque des barbecues

Les bénévoles disponibles cet été ont poursuivi la construction de barbecues, façon « table à feu » pour les lieux de camp du parc.

Comme précédemment, la base est la récupération de chauffe-eau en panne et de diverses ferrailles pour les piètements et le support de gamelles.

Treize exemplaires se promènent dans le parc au gré de l'occupation des lieux ... grâce aux poignées.

Un bon exemple de ce que peuvent faire les bénévoles au service des jeunes qui campent : faciliter / sécuriser le feu en remplacement des feux au sol qui abiment les racines...

C'est aussi une occasion pour apprendre le soudage pour celles/ceux qui ne l'ont jamais pratiqué !



L'amphithéâtre en chantier

L'amphithéâtre avait besoin depuis plusieurs années de réfection, et d'amélioration : sections de gradins manquantes, dégradées, pas de scène abritée, pas d'abri pour les équipements sono/vidéo régulièrement descendus sur place. C'est le chantier de cette année, démarré le 15 septembre.

Nous avons à cœur d'améliorer ce magnifique espace du parc !



Vous êtes toutes et tous les bienvenus dans le parc pour découvrir tous ces chantiers !

Anne Guibert



IL ÉTAIT UNE FOIS

IL ÉTAIT UNE FOIS À JAMBVILLE DES SEIGNEURS ET DES CHATELAINS ...

1219 - Il faut remonter à cette date pour trouver trace de seigneurs de Jambville : **Guillaume et Gauthier de Jambville**. On le sait grâce à une donation faite en faveur de l'hôtel Dieu de Pontoise.

1248 - **Richard de Jambville** accompagne le roi de France Louis IX, en Palestine. C'est l'époque des croisades. Richard est prisonnier en 1250 par les Sarrasins avec le roi et sa suite. Pour contribuer à payer la rançon, sa femme Jeanne vend 2420 arpents de la forêt d'Arthies.

1340 - **Pierre de Jambville**, écuyer du Roi, est inhumé. Les paroissiens jambillois d'aujourd'hui le connaissent : la pierre tombale de Pierre de Jambville est visible le long du mur sud de l'église de Jambville. Elle a été relevée à la fin du 20ème siècle. Avant cette date, elle était à plat sur le sol, au-dessus de la crypte. Par héritage, les terres de Jambville échoient à la famille d'Oinville.

1415 – **Johan d'Oinville** est tué à Azincourt.

1464 - La veuve de Johan, **Robine Babine de Saint Simon** devient dame de Jambville.

Date ? - **Jean d'Oinville**, seigneur de Jambville. On raconte qu'à cette époque, le roi François 1er a séjourné à Jambville. Une chambre qu'il a occupée dans le château porte son nom. De même il aurait emprunté « Le chemin du roi » au Bout d'en Haut, pour se rendre à la chasse.

1527 (date d'arrivée à Jambville) - **Etienne Thomas de Maussion** est le premier seigneur de Jambville de cette famille Thomas de Maussion, qu'on va retrouver plus tard à plusieurs reprises.

1600 - **Antoine Etienne Le Camus**, Conseiller du Roi. En procès avec le seigneur de Guiry. Sa veuve, bien connue pour sa bienfaisance meurt en 1640 et laisse la seigneurie de Mézy à sa fille Anne.

1640 – **Anne Le Camus**, dame de Jambville, marquise de Maillebois. Anne Le Camus sera dame d'honneur de Marie de Médicis puis d'Anne d'Autriche.

De 1651 à 1775, dix seigneurs vont se succéder pour diriger le domaine sur des périodes plus ou moins longues. Ils auront différentes fonctions : conseiller du Roi, Chevalier, Trésorier général des Invalides pour la Marine, Président de la Chambre des Comptes.

1775 - **Etienne Thomas de Maussion**. Chevalier, conseiller du Roi. C'est un descendant de son homonyme du 16ème siècle (voir plus haut) et aussi de la seigneurie d'Oinville.

Il est député de la noblesse aux Etats Généraux de 1789 où il propose un impôt sur les cheminées comme remède à la pénurie du trésor royal. Il a failli être massacré en son château de Jambville par des révoltés venus de Rouen, ville où il est Intendant de la Généralité (chargé de juger des contentieux qui concernent les impôts).

Il est arrêté une première fois, dénoncé par le fermier Hamot, dont il a refusé de renouveler le bail. Il est accusé de crime d'émigration, doit prouver sa présence à Jambville et relâché. Il est arrêté une seconde fois pour avoir participé à des complots contre-révolutionnaires. Accusé d'avoir conspiré contre la sûreté de la France, il est guillotiné sous la Terreur le 6 ventôse an II (1793).

C'est en tant qu'ancien intendant de Rouen avec l'accusation d'avoir cherché à affamer le peuple, qu'il est exécuté, l'accusation d'émigration ayant servi de détonateur.

Etienne Thomas de Maussion nous intéresse particulièrement car c'est lui qui transforme le parc du château de Jambville en "parc paysager à l'anglaise". Il fait planter des arbres d'essences rares. Il fait construire une "fabrique", très à la mode au 18ème siècle. On peut encore admirer de nos jours "le temple grec" sous lequel était creusée une glacière. On y stockait des blocs de glace pour conserver du gibier ou fabriquer des sorbets... A cette époque, les gens fortunés n'hésitaient pas à faire bâtir des reproductions de monuments anciens, avec parfois des ajouts de quelques fresques antiques.

C'est le dernier des seigneurs de Jambville, révolution oblige. « ... Ils ont été estimés ou détestés selon leur comportement à l'égard des pauvres gens de la terre. Les privilèges dont ils jouissaient leur permettaient une supériorité dont ils abusaient ».

Extrait de « La vie dans l'ancien temps » de Blanche Leroy.

IL ETAIT UNE FOIS

En 1793 le domaine est vendu comme bien national. Les **châtelains** vont succéder aux seigneurs!

Et notre chatelain va être ... le fils d'Etienne, le Colonel **Adolphe Antoine Thomas baron de Maussion**, Commandeur de la Légion d'Honneur, auditeur au Conseil d'Etat.

Il rachète le château sous la Restauration. Il devient Maire de Jambville de 1811 à 1835. Par la suite, les de Maussion s'installent au château de Frémainville. Monsieur Letourneur est régisseur de celui de Jambville et maire en 1866. Des descendants de Monsieur Letourneur habitent encore de nos jours notre village. Le château est loué à un anglais.

Paul Bontoux de Shaëlzer. Banquier. Il reste une énigme. D'après la monographie de l'instituteur Monsieur Lanchantin, ce nouveau propriétaire « des terres de Jambville » devient maire à son tour. Mais on ne retrouve pas de dates précises le concernant sur Jambville.

1881 - Edmond de Werbrouck, banquier belge. Avec son épouse, la princesse Alexandrine, il fait construire un presbytère pour loger le curé de Jambville (jusqu'aux années 1970). L'acte de donation date de 1897. Aujourd'hui, l'association Le Colibri y accueille un lieu de vie pour jeunes confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

1904 - Paul Fould, (1904) Maître des Requêtes au Conseil d'Etat et homme de Lettres. La famille Fould va aider l'Abbé Jean Viollet à créer Les œuvres du Moulin Vert. Cette association a changé de nom en 2021 : HOVIA et aujourd'hui, le foyer de Jambville continue d'accueillir des jeunes confiés par l'ASE.

1917 - Edmond Bouchilloux. Il vend la grande ferme du château à son régisseur Léon Royer, maire de Jambville de 1940 à 1947. Avec la vente du château de Jambville, il fait construire le domaine de Forest Hill au Maléra à Lainville. Des descendants d'Edmond Bouchilloux occupent actuellement la propriété du Maléra.

André Manassé, ébéniste, antiquaire parisien. Sa femme a un magasin de vêtements à Paris. Maire de Jambville de 1929 à 1940. Il est le dernier châtelain de Jambville.



Photographies de la famille Manassé

Pendant l'occupation, la Kommandantur occupe le château à deux reprises, pas plus de 15 jours (manque de commodités).

1952 – Les Scouts de France louaient depuis 30 ans le château de Chamarande. Le nouveau propriétaire ne renouvelle pas le bail. Grâce à une souscription nationale, les Scouts de France achètent le château de Jambville. Roland Pierre est le régisseur. Il s'installe à Jambville avec sa famille qui s'intègre parfaitement au village. Son fils Roland va initier plusieurs jeunes villageois au scoutisme, leur local se tient au presbytère. Par la suite, sa fille Anne-Marie Pierre sera au conseil municipal, comme son père l'a été pendant plusieurs années.

Comme on peut le constater, au cours des siècles, les seigneurs et chatelains ont été, à plusieurs reprises, fortement impliqués dans l'histoire de France et du village de Jambville !

Bibliographie : Jambville, village du Vexin, Robert Jolibois qui a consulté les archives du château de Guiry (trouvés par hasard dans un placard secret); Site et dépliant des Scouts Guides de France; Les Yvelines Guide des départements – Projets Editions; La grande histoire des Yvelines, Monique Bardy, Edijac; Guide du Vexin français, Editions du Valhermeil; Monographie de l'instituteur Monsieur Lanchantin; La vie à Jambville dans l'ancien temps. Blanche Leroy; Bulletins de Jambville : articles d'Alain Huré, Jambville'Mag : articles de Dominique Izzet et autres articles sur « les fabriques » et l'histoire du château, Wikipedia : Etienne Thomas Maussion.

Marie-Thérèse Leroy

L'année 2023/2024 a été marquée par plusieurs temps forts.

Les élèves de CE et de CM ont eu la chance de visionner, le mardi 6 février, en avant-première "Le dernier jaguar". Monsieur de Maistre, le réalisateur, était présent et a pu répondre aux questions des élèves. Nous remercions chaleureusement Monsieur de Maistre et la municipalité qui ont permis l'organisation de cet évènement !

Le 24 mai, une conteuse, est intervenue à l'école auprès des élèves de PS/MS/GS/CP. Tous ont été émerveillés par les histoires entendues.

Comme chaque année, tous les élèves de l'école ont participé au projet d'arts plastiques nommé « La Grande Lessive », le 21 mars, dont le thème était : « Faire des bulles ! ». Parmi les photographies des productions d'élèves envoyées aux organisateurs, une d'entre-elle a été retenue et a figuré sur le site internet de la grande lessive ! Bravo à tous les artistes !



Le 13 mai, les élèves se sont rendus au parc zoologique Biotropica. Ils ont pu observer et admirer plusieurs espèces d'animaux. Les élèves ont eu l'opportunité de nourrir les loriquets ou de porter des chevreaux ! Ce fut une très belle journée, où la météo, bien que capricieuse au printemps dernier, était au rendez-vous !

Le 7 juin dernier, la classe de CM1/CM2 a pu bénéficier d'une après-midi vélo dans le parc du château de Jambville.

Après un pique-nique bien mérité pour prendre des forces, les élèves ont participé à 3 ateliers : le parcours de maniabilité (slalom, planche à bascule), la session de découverte du code de la route et la mise en situation dans le parc du château (gestion du vélo sur un terrain accidenté, gestion de l'effort). Les élèves se sont vu remettre une médaille à la fin de cette journée !

Tous ont eu la chance de poursuivre cette journée par une nuitée organisée en partenariat avec l'IFAC. Les élèves ont participé à un repas trappeur puis ont dormi sous tente. Cette expérience restera un joli souvenir pour tous !

Le 22 juin, les élèves ont présenté leur spectacle de fin d'année, mêlant chants, danses et saynètes. Ce dernier était l'aboutissement d'un travail mené tout au long de l'année sur les contes musicaux. L'ensemble des classes a présenté une version revisitée de « Boucle d'or et les trois ours » ainsi que le conte « Un poirier m'a dit... ». Bravo à tous les enfants !

Après le spectacle, les CM2 ont reçu un cadeau offert par la mairie puis les artistes et les spectateurs ont pu profiter d'un apéritif offert par l'APEIJ. Cette journée s'est poursuivie par une belle kermesse organisée par l'APEIJ !

Cette année scolaire 2024/2025 a débuté le lundi 2 septembre sous un soleil discret annonçant la fin de l'été. Chaque année scolaire est associée à un thème, un fil conducteur défini par l'équipe enseignante. L'année 2024/2025 est placée sous le thème de la biodiversité. Ce projet, qui permettra de mener à bien de nombreux apprentissages dans plusieurs domaines, sera conduit en partenariat avec le PNR du Vexin français.

L'équipe enseignante remercie vivement l'ensemble des bénévoles qui apportent leur soutien et contribuent à la réalisation des projets tout au long de l'année scolaire !

Ces sorties et ces animations à finalités sportives et culturelles sont programmées et financées en partie grâce à la municipalité et aux actions menées par l'APEIJ. L'équipe enseignante est très reconnaissante de l'engagement de ces deux partenaires et leur adresse leurs sincères remerciements.

Mme Gins-Petit



Sur la période des mercredis, les enfants ont participé à une initiation découverte des métiers, avec l'équipe d'animations, qui a beaucoup plu aux enfants !

Nous sommes également allés à la bibliothèque de Jambville le 25 octobre pour lire des histoires effrayantes d'halloween accueillis par Catherine et Michelle !



Lors des vacances de la Toussaint nous avons mis en place une opération " Nettoyons la nature "

Sur le temps méridien nous avons mis en place la récolte de déchets organique pour les mettre au compost de l'école



Durant les vacances scolaires de la Toussaint, les enfants de l'accueil de loisirs « Les Fripouilles » ont pu participer à une récolte de bonbons dans le village, suivie d'une kermesse et de la « boom du démon » qui a eu lieu dans la salle des fêtes le jeudi 31 octobre.

Cet évènement, que l'accueil de loisirs a préparé en réalisant les jeux pour la kermesse ainsi qu'un stand maquillage, a permis à tous les enfants du village de partager un moment convivial suivi d'un goûter offert aux enfants et parents présents.

Chaque enfant a pu repartir avec de jolis souvenirs et des bonbons plein les poches !



**Nous en profitons pour vous annoncer l'ouverture
de
l'accueil de loisirs
du 30 décembre au 3 janvier 2025.**



L'HIVER EST LÀ ... HAUT LES CŒURS !

L'année 2024 n'a pas été au beau fixe, avec trop souvent de longues périodes de mauvais temps ou peu de soleil et de chaleur même durant cet été. Malgré cela, celle-ci a été marquée par la première course de caisses à savon en mai dernier qui fût une vraie réussite et par la fête du village entre plusieurs averses de pluie. La brocante de Jambville cette année n'a pas eu lieu, probablement en raison de ce temps n'encourageant pas des inscriptions en nombre suffisant ou encore aux nombreux évènements de même type aux alentours. Néanmoins, l'équipe remercie encore ceux qui s'étaient inscrits pour leur compréhension. Cela ne nous empêchera pas de remettre cela l'année prochaine ! Notez dès à présent la date de la prochaine Brocante de Jambville le **dimanche 7 septembre 2025**.

D'ici là, plusieurs rendez-vous sont à inscrire dans vos agendas :

Vendredi 6 décembre : marché de Noël de 16h à 22h.

Trouver des petits cadeaux proposés par les exposants présents,
Profiter de l'ambiance et se prendre en photo avec le Père Noël,
Écouter un conte de Noël proposé aux enfants à 17h30 et 18h15,
« La chorale au grand chœur », qui réchauffera nos cœurs à 19h et 20h,
Manger une crêpe l'après-midi, un repas chaud le soir sur place ou à emporter,
Ou tout simplement flâner à travers les stands en dégustant un verre de chocolat ou de vin chaud,
Le comité des fêtes de Jambville vous accueille, à l'extérieur et dans la salle des fêtes de Jambville, à sa troisième édition de son marché de Noël dans une ambiance festive !



Le comité des fêtes de Jambville profite de cette édition pour remercier chaleureusement notre père Noël, qui nous a fait l'honneur de sa présence depuis plusieurs années pour le plus grand bonheur des petits comme des grands enfants. Michel CRONIER part vers de nouveaux horizons dans sa région de cœur et nous lui souhaitons bon vent. Merci à Jean-Claude DUPONT qui prend la relève pour le plaisir des enfants.



En mai : deuxième édition de course à savons !

Nos organisateurs, Christelle RONDEAU et Sébastien DALBIEZ remettent le couvert et nous sommes ravis de pouvoir les accompagner à nouveau. Informations et inscriptions d'ici peu, réunion de préparation, sur le site de la mairie ou à travers les réseaux sociaux, alors futurs conducteurs de bolides en tout genre, soyez à l'écoute !

Samedi 28 juin : fête du village !

Afin de clôturer ce premier semestre en beauté et fêter l'été qui arrive avec le début des vacances, nous vous attendons petits et grands pour ce traditionnel moment de convivialité. Jeux l'après-midi, repas et soirée dansante, dont le thème vous sera communiqué lors du prochain bulletin.

Mais surtout !

Tout cela ne serait possible sans vous tous par votre présence à ces évènements et aux bénévoles qui nous aident pour les organiser et les animer, mais aussi la contribution des associations de Jambville, Les 4 vents, la Bibliothèque, l'APEIJ, l'équipe municipale et le Château des Scouts et Guide de France, un grand merci à vous.

Comme toujours, nous accueillons à bras ouvert tous les bénévoles qui souhaiteraient nous rejoindre et apporter de nouvelles idées, ou tout simplement partager et organiser ensemble dans la bonne humeur ces instants festifs, n'hésitez pas à venir nous en parler.

Renseignements et réservations : sur le site de la mairie et sur les réseaux sociaux ou par mail comitedesfetesjambville@gmail.com.



L'équipe du Comité des Fêtes de Jambville

VIE ASSOCIATIVE



BIBLIOTHÈQUE

Nous avons procédé à une réorganisation de notre espace, avec l'aide de José Mateus qui a superposé nos étagères pour aérer et agrandir notre bibliothèque. Un grand merci à lui.



Comme promis Michèle et Jean-Luc nous ont installé notre deuxième boîte à livres dans le parc de jeux aux Noquets.

Il sera prochainement proposé un casier pour une grainothèque.

Pour les utilisateurs de cette boîte à livres, merci de respecter l'utilisation première de cette boîte, c'est-à-dire le prêt et le dépôt de livres. En effet, nous avons constaté que certains ont utilisé cette boîte pour déposer des objets qui n'ont rien à voir avec la littérature ! La porte a également été cassée,

entraînant des frais supplémentaires pour la réparer.

Nous avons également accueilli l'équipe de l'IFAC pendant le mois de juillet et une séance s'est également déroulée pendant les vacances de la Toussaint, sur le thème d'Halloween.

Une animation « lectures de Noël » est également prévue pendant le marché de Noël le 6 décembre prochain. La participation gratuite se fera sur inscription. Deux séances sont programmées, une à 17h30 et l'autre à 18h15.

Nous acceptons les dons et, si vous le souhaitez, vous pouvez nous joindre sur notre mail jambvillebiblio@gmail.com pour nous contacter. Nous n'acceptons que les ouvrages récents et en bon état.

Nous avons enregistré de nouvelles inscriptions en cette rentrée 2024/2025 et nous vous remercions de votre confiance.

Si vous souhaitez vous investir dans notre équipe, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Et venez découvrir notre large choix de nouveautés en cette rentrée ;

Dans le roman à twists, *Le Mystère de la Maison aux Trois Ormes* Valentin Musso nous offre une intrigue aussi redoutable que ludique. Un suspense haletant, dont il serait criminel de révéler les multiples rebondissements.



L'Ame Joyeuse

Nous avons clôturé la saison 2023/2024 par un pique-nique dans le Parc du Château des Scouts le 25 juin dernier.

La Saison 2024/2025 a repris avec nos activités le lundi matin à la salle des fêtes.

Nous avons également accueilli le 8 octobre le festival « Les enfants d'abord ». Ce projet a pu voir le jour grâce à la mise à disposition de la salle des fêtes par la municipalité ainsi que l'Ecole de Jambville pour les enfants de la maternelle et également deux assistantes maternelles de Meulan et de Tessancourt.

La compagnie nous a présenté le spectacle « Tout est chamboulé » avec un plaisir communicatif de la troupe : deux comédiens espiègles inventent un abécédaire animalier plein de fantaisie à partir d'un univers imaginaire et ludique.

Une troupe bien sympathique et tous les enfants ont été happés par l'intégralité du spectacle.

Une très belle matinée.

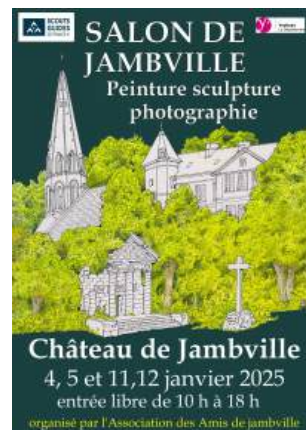
ASSOCIATION DES AMIS DE JAMBVILLE

Ouf ! L'année se termine... on en a fait, des choses, cette année : une très belle exposition au château, du scrabble, de l'atelier d'écriture, deux trocs de plantes et quatre concerts !... dont un restera dans les mémoires ! Sans oublier l'aide à l'exposition des œuvres de Christiane Rosset dans l'église pour les Journées du Patrimoine...

Avec ça, on pourrait croire qu'on s'endormirait sur nos nombreuses oreilles en attendant l'année nouvelle... eh bien non, mesdames messieurs, pendant que vous réveillonnerez dans des agapes bien méritées, nous, les petites mains de l'Association des Amis de Jambville, nous allons préparer l'exposition qui aura lieu les 4, 5 et 11, 12 janvier 2025 où nous accueillerons une cinquantaine de peintres, sculpteurs et photographes - **Vernissage le samedi 4 janvier à 18 heures** dans le château.

Et, pour ne pas nous endormir sur notre réveillon, nous programmons aussi un concert dans notre église, le **dimanche 5 janvier, à 17 heures**, où une chorale nous interprétera du Jean-Sébastien Bach et du Mendelssohn, rien de mieux pour se mettre en train pour entamer l'année d'un bon pied... surtout qu'on a un programme chargé pour le reste de l'année.

Adhérez à l'association des Amis de Jambville, rien que pour nous montrer votre soutien à l'effort que nous mettons à organiser des animations culturelles dans notre village.



Alain Huré, Président



ASSOCIATION NOTRE DAME DE JAMBVILLE

Le clocher de notre église est à nouveau éclairé et sa cloche sonne maintenant aussi bien les heures que l'angélus. Merci au Maire et à son équipe municipale de l'avoir permis et de ne pas s'être lassés de la succession d'avatars auxquels nous avons été confrontés puisqu'il a fallu changer l'un après l'autre, d'abord le battant qui s'était décroché puis le marteau sonnant les heures tombé en panne, enfin la chaîne et le moteur actionnant la volée lorsqu'ils ont eux aussi rendu l'âme.

Devant cette avalanche de problèmes (et de factures), nous avons décidé lors de l'assemblée générale de notre association de participer à hauteur de la moitié de la dernière facture, celle du moteur et de la chaîne, estimant que si la mairie s'occupait de rendre l'angélus aux jambvillois, nous avons besoin de la volée pour annoncer nos célébrations ! Merci donc aux généreux donateurs de notre association de cette belle décision.

La cloche de notre église a maintenant un battant neuf, un marteau neuf, des fixations renforcées, une chaîne et un moteur neufs ...ainsi qu'un projecteur neuf pour éclairer en LED le clocher ! Et il est bon de l'entendre à nouveau rythmer calmement la vie du village comme il est bon de voir, le soir depuis la maison blanche, notre clocher éclairé par-dessus les champs.

Je profite de cet article pour vous rappeler que chaque samedi soir du mois de janvier, la messe paroissiale aura lieu à Jambville à 18 heures.

Dominique Izzet, Présidente

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Délibération 2024-08 - Compte de gestion 2023 de la trésorerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention APPROUVE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2023, qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTATS DE CLOTURE	461 827,06 €	66 902,20 €

Délibération 2024-09 - Compte administratif 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : (Le Maire s'étant absenté) : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

ARRETE et APPROUVE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DIT que les excédents seront repris au BP 2024

MANDATE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce sujet.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		268 935,63 €	17 737,06			251 198,57 €
Opération de l'exercice	493 642,46 €	686 533,89 €	270 084,42 €	354 723,68 €	781 463,94 €	1 058 994,63 €
TOTAUX	493 642,46 €	955 469,52 €	287 821,48 €	354 723,68 €	781 463,94 €	1 310 193,20 €
RESULTATS DE CLOTURE		461 827,06 €		66 902,20 €		

Délibération 2024-10 - Affectation de résultats

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DECIDE d'affecter à la section d'investissement du budget 2024, la somme de 212 827,06 € au titre de "l'affectation des résultats de l'année 2024",

MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce sujet

Délibération 2024-11 - Vote des taux de contribution 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention CHARGE Monsieur le Maire - de notifier cette décision aux services préfectoraux, - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Taxe foncière sur le bâti	24.50 %/0
Taxe foncière sur le non bâti	36.28 %/0
Taxe d'habitation (Résidences secondaires)	7.54 %/0

Délibération 2024-12 Attribution de subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DECIDE d'attribuer une subvention aux associations comme suit

ASSOCIATIONS	MONTANTS EN EUROS (€)
LES AMIS DE JAMBVILLE	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS FNACA	100,00 €
ASSOCIATION NOTRE DAME DE JAMBVILLE	150,00 €
BIBLIOTHEQUE DE JAMBVILLE	1 500,00 €
APEIJ	600,00 €
ASSOCIATION LES 4 VENTS	500 €
COMITE DES FETES DE JAMBVILLE	3 500,00 €
HANDI VAL DE SEINE	630,00 €
TOTAL	7980,00 €

Délibération 2024-13 Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement — Budget 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Délibération 2024-14 Budget Primitif 2024

Après études, discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

BUDGET PRINCIPAL	
MOUVEMENTS BUDGETAIRES	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
858 493,38 €	858 493,38 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
520 263,55 €	520 263,55 €

APPROUVE le Budget Primitif 2024 tel que présenté ci-dessus et dans les documents budgétaires ainsi que les documents annexes,

CONSTATE la reprise des résultats de l'exercice 2023, MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération 2024-15 Demande d'attribution fonds de concours 2024 Boucle d'énergie locale en solaire et autoconsommation collective et Rénovation aire de jeux pour enfants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention CONFIRME l'adoption de l'avant-projet de boucle d'énergie locale en solaire et autoconsommation collective, soit pour un montant de 142 940,00 euros hors taxes (HT), soit 171 528,00 euros toutes taxes comprises (TTC).

DECIDE de solliciter auprès de la Communauté Urbaine GPS&O l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 38,54% du montant HT, soit un montant de de 55 095,00 € pour le projet boucle d'énergie locale en solaire et autoconsommation collective.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Fonds de concours : 55 095,00 €
Commune 55 095,00 €
Conseil Régional 32 750,00 €

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Fonds Vert)

CONFIRME l'adoption de l'avant-projet de rénovation de l'aire de jeux pour enfants, soit pour un montant de 57 419,00 euros hors taxes (HT), soit 68 902,00 euros toutes taxes comprises (TTC).

DECIDE de solliciter auprès de la Communauté Urbaine GPS&O l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 29,44% du montant HT, soit un montant de 16 905,00 € pour le projet de rénovation aire de jeux pour enfants.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Fonds de concours : 16 905,00 €

Commune : 23 289,00 €

DETR : 17 225,00 €

DIT que les dépenses seront inscrites au budget primitif de l'année 2024, en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à signer tous documents et conventions relatifs aux opérations et nécessaires à sa réalisation.

Délibération 2024-16 Présentation du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention PREND ACTE du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise

Délibération 2024-17 Convention relative à la question d'une partie de services relevant de la compétence de voirie entre la commune de Jambville et la CU GPSO (du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2026)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention APPROUVE la convention de gestion avec Communauté urbaine relative à la propriété manuelle, relevant de la compétence voirie, du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2026 AUTORISE Mr Le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Délibération 2024-19 : Décision Modificative n02 Budget == Virement de crédit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : Dot. aux amort. aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		50,00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		50,00 €
D 681 : Dot. aux amort. aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	5 685,33 €	
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	5 685,33 €	
R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement re coté		5 635,33 €
TOTAL R 001 : Solde exécution invest. re coté		5 635,33 €
R 002 : Résultat de fonctionnement re coté	5 635,33 €	
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement re coté	5 635,33 €	
R 4818 : Charges à étaler	5 585,33 €	
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections	5 585,33 €	
R 10222 : FCTVA	50,00 €	
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	50,00 €	

APPROUVE les écritures budgétaires ci-dessus énoncées et modifie le BP 2024 en conséquence.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci dessus référencée.

Délibération 2024-20 : Affectation de résultats (retire la délibération 2024-10)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DECIDE d'affecter à la section d'investissement du budget 2024, la somme de 218 462,39 € au titre de "l'affectation des résultats de l'année 2024"

MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce sujet.

Délibération 2024-21 - Maintien de l'organisation scolaire de la semaine de 4 jours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DECIDE de renouveler le maintien de l'organisation du temps scolaire pour l'école de la commune sur 4 journées de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

DIT que cette organisation prendra effet dès le début de l'année scolaire 2024 / 2025, pour une durée de trois ans.

DÉLIBÉRATION 2024-22 - TARIFICATION DE LA CANTINE == RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DECIDE de ne pas augmenter le tarif au 1er septembre 2024, DECIDE de fixer le tarif à 4.63 € par repas et 6.00 € en tarif majoré pour les enfants non-inscrits à compter du 1er Septembre 2024,

PRÉCISE que ces tarifs sont valables jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document,

DIT que les recettes relatives à cette nouvelle tarification seront inscrites au budget primitif 2024 et exercices suivants,

Délibération 2024-23 - Participation communale carte Imagin'r pour les collégiens et lycéens pour l'année scolaire 2024- 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DECIDE de fixer la participation communale pour l'obtention de la carte IMAGIN'R pour les collégiens et les lycéens Jambvillois à 66 € (à cela s'ajoutent les frais de traitements administratifs qui s'élèvent à 4 € par dossier) pour l'année scolaire 2024 / 2025.

DIT que les dépenses relatives à la participation communale pour l'obtention de la carte IMAGIN'R pour les collégiens et Lycéens Jambvillois sont inscrites au budget primitif 2024 et exercices à venir.

Délibération 2024-24 - Convention de mise à disposition de la salle communale aux associations DNL Sports & Organisation et AS Seraincourt pour l'année scolaire 2024-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire, soit un montant de 550 € pour l'occupation des locaux aux associations extérieures pour l'année 2024 / 2025.

APPROUVE le contenu de ces conventions et leur renouvellement pour l'année 2024 / 2025.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les dites conventions.

Délibération 2024-25 - Participation communale à la scolarité des enfants du service HOVIA pour l'année scolaire 2024-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DECIDE de ne pas augmenter le montant de la participation du Service Enfance HOVIA Jambville pour les dépenses scolaires

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

de l'année 2024 / 2025, soit 330 € par enfant.

DIT que les dépenses relatives à la participation des frais de scolarité du Service Enfance HOVIA sont inscrites au budget primitif 2024 et exercices à venir.

Délibération 2024-26 - Décision d'estimer en justice et désignation d'avocat contentieux MARCHAND 1 COTTIN - COMMUNE DE JAMBVILLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°02403380-3 DESIGNE Maître Véronique PIQUET pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Délibération 2024-27 - Demande de subvention DETR 2024 — Rénovation aire de jeux principale aux abords de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention ADOPTE l'avant-projet de « rénovation de l'aire de jeux principale de Jambville », pour un montant de 57 419 euros hors taxes (HT), soit 68 902.80 euros toute taxe comprise (TTC)

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2024

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

DETR : 17 225.00 €

Fonds de concours GPSEO : 16 905.00€

Commune : 23 289.00 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 212 en section d'investissement;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération cidessus référencée.

Délibération 2024-28 - Demande de subvention Région Ile de France- Boucle d'énergie locale par production solaire sur les bâtiments publics de la commune en autoconsommation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention ADOPTE le projet boucle d'énergie locale par production solaire sur les bâtiments publics de la commune en autoconsommation pour un montant de 181 200 € hors taxes, soit 217 440 € toute taxe compris (TTC)

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la région Ile de France au titre de « l'appel à projets développement des énergies renouvelables électriques / ombrières » pour l'année 2024

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante

Région : 49 467.00 €

Fonds de concours GPSEO : 55 000.00 €

Commune : 76 733.00 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 2131 en section d'investissement;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci dessus référencée.

Délibération 2024-29 - Demande de modification et de prorogation du contrat rural

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DEMANDE par voie d'avenant le remplacement de l'opération « Aménagement des abords de la salle des fêtes » par l'opération « Réhabilitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) »

DEMANDE la prorogation du contrat rural.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2024

Délibération 2024-31 - Demande de modification et de prorogation du contrat rural (retire la délibération n°2024-29)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DEMANDE par voie d'avenant le remplacement de l'opération « Aménagement des abords de la salle des fêtes » par l'opération « Réhabilitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) » .

SOLLICITE Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'avenant au contrat rural de Jambville et sa prorogation AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération 2024-32 - Intégration d'itinéraires dédiés à la pratique de la randonnée pédestre au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de modification du PR42

ADOPTE LE TRACE dont le détail figure dans les documents annexes (plans des itinéraires, tableau de référencement des voies et chemins empruntés ...),

DEMANDE l'inscription des chemins désignés ci-après au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre des Yvelines

CR n° 11 du Moulin

Chemin de l'Orme

Chemin de la Pissotte

Chemin du Hazay

Chemin du Pré Leu à Rueil

Chemin de la Tremblaye

Pour information, l'itinéraire de randonnée empruntent également les voies suivantes

Route de la Croix Riblet (VC4)

Rue des Tilleuls

Rue du Hazay

Conformément aux cartes et à la fiche communale annexées à la présente délibération.

S'ENGAGE, en cas d'aliénation d'un chemin rural ou d'une parcelle communale inscrits au Plan départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département des Yvelines,

S'ENGAGE à conserver leur caractère public et ouvert aux chemins concernés,

GARANTIT leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier

S'ENGAGE à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors de sa révision ou de son élaboration AUTORISE le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément aux préconisations de la Charte Officielle du balisage de la FFRP

CONFIE au CDRP 78 la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation des itinéraires,

S'ENGAGE à informer le Département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux, parcelles communales ou voies communales concernés,

AUTORISE Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription,

Les PR 41 et 61 inscrits par délibération du 1 1/10/2018 ne sont pas modifiés.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2024-33 - Attribution de marché : Rénovation aire de jeux principale — salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Maire AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des prestations retenues. DIT que les crédits sont inscrits au budget et exercices suivants. AUTORISE Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Intitulé des LOTS	Entreprises retenues	Montants HT
Fourniture des structures des jeux	TRANSALP	21 367 €
Aménagement du terrassement	SJE	28 541 €
TOTAL HT		49 908 €

Délibération 2024-34 - Attribution de marché : Installation d'une production d'énergie solaire photovoltaïque sur le toit de l'atelier municipal de la commune en autoconsommation (ACC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Maire AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des prestations retenues. DIT que les crédits sont inscrits au budget et exercices suivants. AUTORISE Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Intitulé des LOTS	Entreprise retenue	Montants HT
Installation de 123 panneaux photovoltaïques	ACTE VOLT	31 500 €
Structure et fixations des panneaux		24 500 €
Onduleurs		7 380 €
Alimentation courant fort		3 300 €
Démarches administratives / Plan études		2 850 €
TOTAL HT		69 530 €

Délibération 2024-35 - Attribution de marché : Installation d'une production d'énergie solaire photovoltaïque sur le toit de l'école de la commune en autoconsommation (ACC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Intitulé des LOTS	Entreprise retenue	Montants HT
Installation de 64 panneaux photovoltaïques	ACTE VOLT	23 000 €
Structure et fixations des panneaux		18 €
Onduleurs		5 100 €
Alimentation courant fort		2 000 €
Démarches administratives / Plan études		5 400 €
TOTAL HT		53 900 €

DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Maire AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des prestations retenues. DIT que les crédits sont inscrits au budget et exercices suivants. AUTORISE Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération 2024-36 - Motion d'opposition au projet de la ligne nouvelle ParisNormandie (LNPN)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents : 12 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention
 ARTICLE 1 : S'OPPOSE au projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie,
 ARTICLE 2 : RAPPELLE que l'opposition de la CU GPSEO à ce projet a déjà été exprimée par la Présidente lors des différents COPIL et par courrier au délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine, en charge de ce dossier, comme par les élus du territoire dont fait partie la commune de Jambville, lors des réunions de concertation préalable,
 ARTICLE 3 : REAFFIRME la solidarité de la commune de Jambville avec les communes de la CU GPSEO contre le projet de LNPN,
 ARTICLE 4 : INTERPELLE l'Etat afin qu'il privilégie le développement du transport fluvial et respecte ses engagements sur la régularité et l'offre de transport sur le territoire
 ARTICLE 5 : SOLLICITE le soutien de la Présidente de la Région Ile-de-France contre le projet de LNPN,
 ARTICLE 6 : DECIDE DE COMMUNIQUER au Président de la Région Normandie cette motion d'opposition du projet LNPN,
 ARTICLE 7 : DEMANDE à SNCF Réseau que la CU GPSEO soit étroitement associée au projet notamment aux instances techniques préparatoires et à l'ensemble des instances de décision qu'elle puisse disposer de l'ensemble des études préalables, études d'impacts et données d'entrée, et que les délais de concertation soient prolongés pour une concertation de qualité

ÉTAT CIVIL

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) LA COMMUNE NE PUBLIE DANS CETTE RUBRIQUE QUE LES INFORMATIONS EXPRESSÉMENT AUTORISÉES PAR LES FAMILLES.

ILS NOUS ONT QUITTÉ

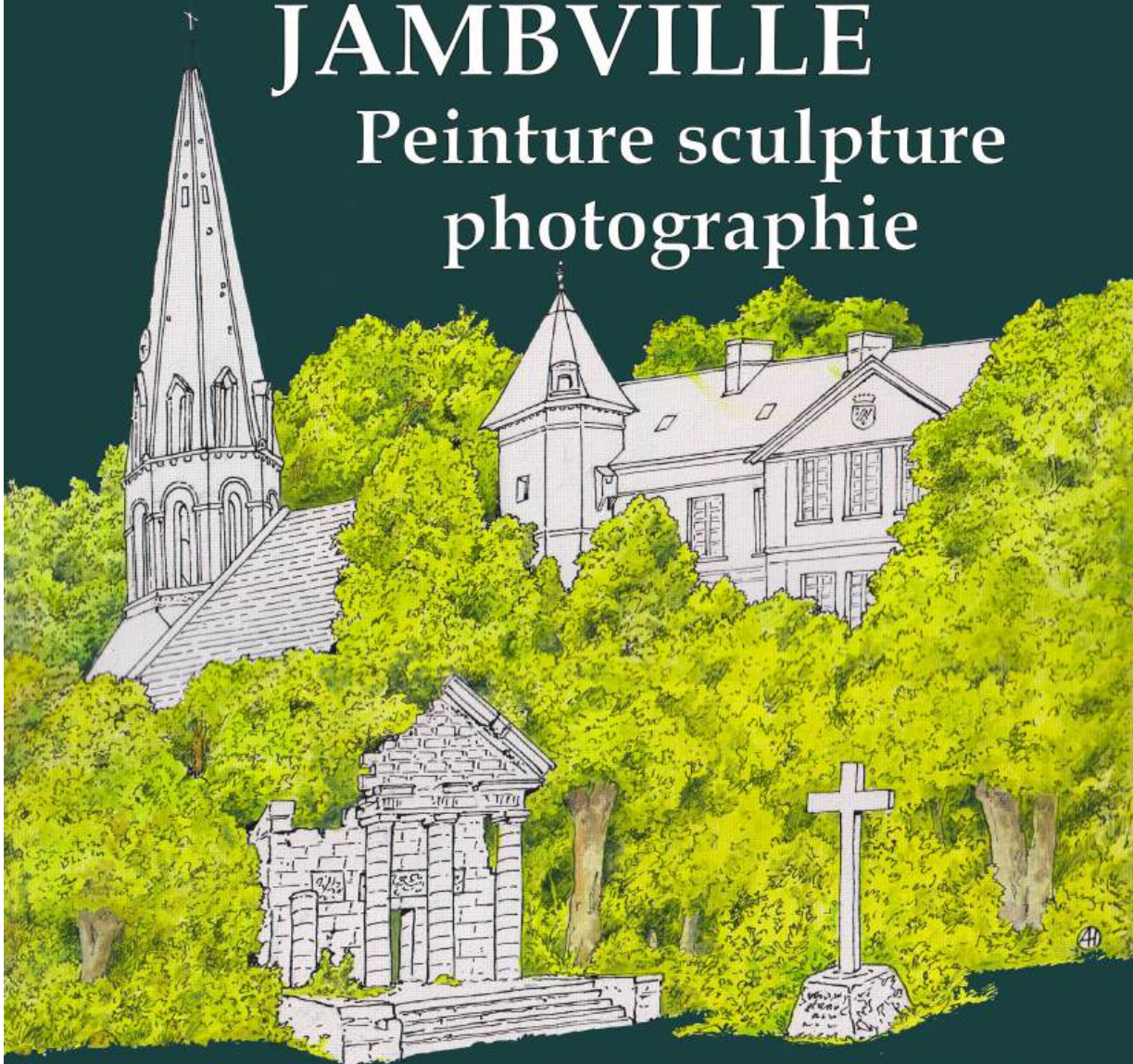
Jeannine Zimmel le 13 mai 2024

ILS SE SONT UNIS

Anna Barnacott et Mehdi Chettouh le 18 mai 2024
 Odile Visage et Daniel Soares le 29 juin 2024
 Juliette Fagot et Benjamin Ammann le 31 août 2024
 Samuel Vincent et Philippe Gazeau le 21 septembre 2024
 Déborah Fillette et Gaëtan Giroux le 21 septembre 2024

SALON DE JAMBVILLE

Peinture sculpture
photographie



Château de Jambville

4, 5 et 11,12 janvier 2025

entrée libre de 10 h à 18 h

organisé par l'Association des Amis de jambville

JAMBVILLE'MAG - Décembre 2024

Publication semestrielle - Edition 2ème semestre 2024 - Décembre 2024 **Directeur de la publication** : Jean-Marie Ripart - **Responsable de la publication** : Jean-Marie Ripart **Rédacteur en chef** : Valérie Lucien - **Rédacteurs** : Audrey Gins-Petit - Anne Guibert - Michel Hellebois - Alain Huré - IFAC - Dominique Izzet - Catherine Jacob - Marie-Thérèse Leroy - Laurent Maletrez - José Mateus - Nadia Noblesse - Gabriel Ouerdane - Jean-Marie Ripart

Création graphique : Sophie Rivière. **Reprographie** : IMPRESSIONS DT à Meulan

JAMBVILLE'MAG est votre journal. Vous aussi, vous pouvez le faire vivre en participant à sa rédaction. Il vous suffit de soumettre vos propositions à : communication@mairie-jambville.fr